



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°18/036
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située à l'Est de la station phytosanitaire, chaussée Hermann du Pasquier sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 4719 et en vue de l'implantation d'une activité de transport routier de fret de proximité.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société TRANSPORTS VERONIQUE ARSON, 2 rue Buffon – 76600 LE HAVRE, SIREN n° 314 393 505, est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société TRANSPORTS VERONIQUE ARSON ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 18-139 portant sur la dépendance susvisée le 05/04/2019.

Description de la dépendance : une parcelle de terre-plein d'une superficie de 500 m²
Durée de la convention : 8,5 mois environ à compter du 19/10/2018.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **19/04/2019**